

Observatoire des armements

Désarmement et non-prolifération nucléaire

n° 2 • 09-2022

Lettre d'information parlementaire

Les victimes des essais nucléaires réalisés par la France en Algérie ont-elles été sacrifiées sur l'autel de l'achat de gaz et du risque terroriste ? La question se pose à l'issue du voyage d'Emmanuel Macron en Algérie du 25 au 27 août à l'invitation du président Tebboune.

Qualifiés il y a peu de temps encore par le pouvoir algérien de « crimes contre l'humanité », les essais nucléaires sont à peine cités dans la

« Déclaration d'Alger pour un Partenariat renouvelé entre la France et l'Algérie » adoptée à l'issue du voyage. Uniquement comme un problème d'histoire et de mémoire au milieu de pleins d'autres, alors qu'il s'agit bel et bien d'une question toujours d'actualité tant sur le plan sanitaire qu'environnemental.

Cette question n'a fait l'objet d'aucune déclaration spécifique de la part du président Macron, alors que lors de son déplacement en Polynésie il y a un an, il avait reconnu une dette de la Nation envers les Polynésiens et formulé des propositions notamment pour mieux indemniser les victimes et prendre en charge la dépollution des sites. Les conséquences des essais au Sahara ne sont pourtant pas différentes de ceux réalisés en Polynésie. Comment faut-il interpréter ce deux poids, deux mesures vis-à-vis des populations ?

Le moment ne serait-il pas venu pour vous parlementaires, de s'emparer à nouveau du sujet et, par exemple, d'organiser des rencontres avec vos collègues algériens ? Afin que Justice et Vérité advienne pour les victimes des essais français en Algérie comme cela commence à être le cas en Polynésie.

Jean-Marie Collin & Patrice Bouveret

Une
occasion
manquée

Actions pour l'universalisation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

République Démocratique du Congo • À noter que la RDC a voté la loi n° 22/021, en date du 15 août 2022, qui autorise la ratification du TIAN. Les instruments de ratifications devraient être déposés à l'ONU officiellement courant septembre 2022.

TIAN versus TNP • Le TIAN a été pour la première fois inscrit (paragraphe 127) dans le projet de document final du TNP : « La Conférence reconnaît que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté le 7 juillet 2017. Il a été ouvert à la signature par le Secrétaire général des Nations unies le 20 septembre 2017, est entré en vigueur le 22 janvier 2021 et a tenu sa première réunion des États parties du 21 au 23 juin 2022. »

Le point sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN)

À LA DATE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 :

signature : 86 États (dernier État signataire : Niger) ;

ratification : 66 États (dernier État dépositaire : Malawi).

Actions pour la non-prolifération et le désarmement nucléaire

Conséquences humanitaires et environnementales • Le Costa Rica a diffusé le 22 août, une déclaration, cosignée par 147 États dans laquelle ils réaffirment le fait que les effets catastrophiques de la détonation d'une arme nucléaire, que ce soit par accident, par erreur de calcul ou volontaire, ne peuvent être traités de manière adéquate. Évidemment les membres de l'Otan, la Chine et la Russie ont refusé d'endosser ce texte.

<https://bit.ly/3KO0wNy>

10^e Conférence d'examen du TNP • 151 États, sur les 191 États parties, ont participé du 1^{er} au 26 août 2022, à la 10^e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Une conférence repoussée depuis 2020 en raison de la crise du Covid 19. Les comptes rendus et interventions diplomatiques sont disponibles sur le site :

reachingcriticalwill.org

Petites phrases entendues lors de la session finale du 26 août :

Malaisie, c'est « évident qu'il n'y a absolument aucune volonté de la part d'une poignée d'États parties de remplir leurs obligations en matière de désarmement ».

Autriche, « s'appuyer sur la dissuasion nucléaire signifie, en fin de compte, être prêt à infliger des conséquences catastrophiques à l'échelle mondiale, y compris à des États et à des populations qui n'ont pas grand-chose à voir avec les tensions géopolitiques et n'en sont pas responsables ; c'est inacceptable ».

Saint Siège, « le projet de texte à l'examen présentait de graves lacunes dans le domaine du désarmement nucléaire » et « ne contenait pas de nouveaux engagements significatifs pour les États dotés d'armes nucléaires en vue de réduire la dépendance à l'égard de la dissuasion nucléaire ».

Le nouveau cycle de suivi de ce traité va se dérouler à l'ONU sur les années 2023 à 2026, permettant de réaliser les trois conférences (à Vienne, puis Genève et New York) de préparation à la future 11^e conférence d'examen (RevCon), qui se tiendra en mai 2026 à New York.

Du côté de la société civile

Le maire de Bordeaux a signé l'Appel des villes le 6 août 2022 — date symbolique de la commémoration du 77^e bombardement nucléaire de la ville d'Hiroshima pour montrer son soutien au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Une signature qui s'inscrivait dans le cadre du soutien matériel et financier apporté par Bordeaux à l'organisation du 6 au 9 août dans la ville des actions et jeûne pour le désarmement nucléaire. Cinq jours d'échange avec le public, avec une soirée ciné-débat et des actions contre les banques et sur le site du laser Mégajoule, organisés par le Collectif Girondin pour l'abolition des armes nucléaires (avec Abolition des armes nucléaires-Maison de Vigilance, Tchernobyl, Négajoule, Sortir du nucléaire).

Au 1^{er} septembre, ce sont 64 villes françaises et 519 à travers le monde qui ont endossé cet « Appel des villes » initié par la campagne ICAN.

La dissuasion nucléaire en bref

13 juillet, le président de la République a informé les parlementaires de la nécessité de réaliser une nouvelle Loi de programmation militaire (LPM) sur la période 2024-2030. Le calendrier annoncé doit permettre d'ici la fin 2022 de disposer de travaux ministériels sur la future LPM, qui seront discutés et votés au cours du premier semestre 2023 pour entrer en application dès 2024.

« **Frappes nucléaires préventives** » • le dirigeant nord-coréen Kim Jong-un a annoncé le 8 septembre une nouvelle loi rendant sa force nucléaire « irréversible » et rendant son utilisation possible en premier en cas d'« attaque, nucléaire ou non, par des forces hostiles ».

La France s'est empressée de condamner « avec la plus grande fermeté » cette décision, la considérant comme « une menace pour la paix et la sécurité internationale et régionale ». Une condamnation largement relayée par les médias, mais sans que ceux-ci ne fasse le parallèle avec la posture nucléaire de la France. Car celle-ci ne dispose-t-elle pas dans sa panoplie du concept d'« ultime avertissement » qui correspond à un tir en premier destiné à « restaurer la dissuasion » en cas d'atteinte aux intérêts vitaux, sachant que ceux-ci ne sont jamais déterminés précisément ! Où est la différence ?

Veille franco-allemande

Sortir de la polarisation

La ministre des Affaires étrangères allemande, Annalena Baerbock, s'est rendue à la conférence du TNP, pour prononcer un discours lors du débat général où elle a notamment exprimé l'importance de surmonter la polarisation qui existe entre les États dotés et non dotés d'armes nucléaires. « C'est dans ce contexte que l'Allemagne a décidé de devenir observateur à la première conférence du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Et si le fait d'être observateur ne modifiera pas notre position juridique sur ce traité, nous souhaitons améliorer le dialogue et coopérer pour faire face aux conséquences humanitaires des armes nucléaires, dans le domaine de l'assistance aux victimes ou de la réhabilitation des zones contaminées par les essais nucléaires. »

« Échec du TNP », revue de presse

Les articles analysant l'échec de la 10^e Conférence d'examen du TNP ont été peu nombreux dans la presse — hormis de reprendre le communiqué officiel de la présidence de la République l'imputant uniquement à la Russie. Jean-Dominique Merchet, dans *L'Opinion* du 8 septembre analyse les raisons du blocage.

Voici les extraits de son article sur la position de la France :

« Le TNP est désormais contesté par un autre texte en vigueur depuis 2021, le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN). Signé par 86 États (66 l'ont ratifié), il est très critiqué par les puissances nucléaires, dont la France. La diplomatie française le juge « hors-sol » et « orthogonal » (radicalement divergent) avec le TNP qui est, selon elle, « irremplaçable ». [...]

À Paris, on se refuse à parler d'« échec » de la conférence du TNP, au vu des « conversations stratégiques approfondies » entre les participants qu'elle a permis. La Chine s'y est notamment affichée de manière « agile » et « décomplexée ». De son côté, la France n'est pas parvenue à faire avancer les deux dossiers qui lui tiennent à cœur : l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles (uranium enrichi ou plutonium) et l'entrée en vigueur de l'interdiction complète des essais nucléaires. [...]

Et la réaction d'une « source diplomatique française » — à la publication de notre tribune (lire ci-contre) qui se passe de commentaire :

« C'est une analyse très problématique et une lecture viciée qui exonère la Russie de son agression et la Chine de son opacité, en mettant la pression sur les États démocratiques [...] »

Et le journaliste de conclure son article :

« Il n'en reste pas moins que les puissances nucléaires, démocratiques ou non, modernisent, voire augmentent (Chine, Royaume-Uni notamment) leurs arsenaux atomiques. La France n'y échappe pas avec des investissements « en très forte hausse » (+79%) selon un récent rapport parlementaire. Les crédits du nucléaire militaire s'élèvent à plus de 6 milliards par an et ne baisseront vraisemblablement pas dans la Loi de programmation militaire (2024-2030) en préparation. Dans le même temps, la perspective d'un accord avec l'Iran sur le nucléaire semble s'éloigner alors que les différents instruments de contrôle des armements sont progressivement démantelés, du fait des tensions entre les États-Unis et la Russie. Comme on l'a vu à New York, la guerre d'Ukraine ne fait qu'aggraver une situation déjà guère brillante. »

« Armement nucléaire : La Russie n'est pas seule responsable de l'échec de la conférence du TNP »

Tribune de Jean-Marie Collin, expert et porte-parole de ICAN France et de Patrice Bouveret, cofondateur de l'Observatoire des armements, publié dans le journal *L'Opinion* le 2 septembre 2022.

La 10^e Conférence d'examen du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) s'est achevée dans la nuit du 26 août à New York, sans réussir à adopter un document final. La Russie a bloqué l'adoption du texte, en raison d'un langage qu'elle a jugé discriminatoire à son encontre. Mais faut-il imputer à ce seul État toute la responsabilité de l'échec de cette conférence comme vient de le faire, dans un communiqué ce lundi 29 août, le Président Macron ?

Non. Certes, c'est bien la diplomatie russe qui n'a pas accepté les conclusions et recommandations du document final, jugeant son langage trop favorable à l'Ukraine, avec la non-reconnaissance de sa souveraineté sur les installations nucléaires de Zaporijjia.

ICAN, la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires a condamné à plusieurs reprises les agissements dangereux de la Russie et notamment ses menaces d'utiliser son arsenal nucléaire aux conséquences humanitaires potentielles sans commune mesure. Mais, depuis l'ouverture de la conférence du TNP, le 1^{er} août, tous les États dotés d'armes nucléaires (États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni), sans exception, n'ont cessé d'entacher la crédibilité de l'architecture de non-prolifération et de maîtrise des armements, en diminuant ou en expurgant toute mesure sur le désarmement trop contraignante et radicale à leur goût.

Renouvellement. Une attitude qui témoigne de leur volonté de pérenniser leurs arsenaux a contrario de leurs engagements de négocier un processus de désarmement nucléaire, comme il est inscrit dans l'article VI du traité, conclu en 1968. En 2000, ces mêmes États, lors de conférences précédentes, avaient accepté par consensus un document final qui rappelait « *l'engagement sans équivoque de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires* ». De même en 2010, un plan d'action de 22 mesures fut adopté par consensus pour réaliser cette décision. Douze ans après, rien n'a été mis en œuvre. Au contraire, ils poursuivent tous une politique de modernisation et de renouvellement de leurs composantes nucléaires, ne provoquant que l'affaiblissement du TNP.

Il n'y a jamais de moment idéal pour engager de « *bonne foi* » le désarmement nucléaire. Il y aura toujours des crises internationales qui peuvent déboucher sur un risque de prolifération ou de menace nucléaire. Mais, c'est bien pour faire face à cette urgence, que le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a ouvert, sur un ton grave, cette conférence du TNP : l'humanité n'est

qu'à « un malentendu » ou « une erreur de jugement » de « l'anéantissement nucléaire ».

Ces manquements par les puissances nucléaires à leurs différentes obligations ont donc largement contribué à entamer la crédibilité du TNP, affectant la sécurité internationale. C'est pourquoi une majorité des États non dotés de l'arme nucléaire, préoccupés par le risque d'emploi intentionnel, par accident ou par erreur d'arme nucléaire, ont adopté le 7 juillet 2017 le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) qui constitue un instrument concret pour mettre en œuvre l'article VI du TNP. En vigueur depuis le 22 janvier 2021, ce traité est le premier à rendre les armes nucléaires illégales au regard du droit international. Lors de leur première réunion (21 au 23 juin 2022 à l'ONU à Vienne), les États parties ont adopté un plan d'action comprenant 50 mesures pour avancer enfin vers un environnement sécuritaire plus sûr.

« **Droit à la barbarie** ». Ce n'est donc pas la seule Russie qui porte l'échec de cette conférence d'examen, mais bien l'ensemble des États dotés de l'arme nucléaire. La guerre en Ukraine montre aussi qu'il ne peut plus être affirmé que la politique de dissuasion nucléaire est un facteur de paix. Au contraire, cette politique de défense assure l'exercice de violences sans commune mesure contre des populations civiles. Devant ce « droit à la barbarie », aujourd'hui réalisé par la Russie, les États dits « responsables » doivent assumer leur rôle pour renforcer et pérenniser le régime du TNP.

À ce titre les pays membres du TIAN, comme l'a souligné le Mexique, n'auront de cesse de se mobiliser tant « que le dernier État n'ait rejoint le TIAN, que la dernière ogive n'ait été démantelée et détruite de manière irréversible et que les armes nucléaires n'aient été totalement éliminées de la Terre ».

Le président Macron avait déclaré, le 7 février 2020, que la France « prendra ses responsabilités, en particulier en matière de désarmement nucléaire, comme elle l'a toujours fait ». De fait, pour entamer le nouveau cycle du TNP (2023-2026), les commissions défense et affaires étrangères doivent se saisir de ce sujet crucial, dans le cadre du débat sur la nouvelle loi de programmation militaire annoncée le 14 juillet dernier. Les centres de recherche, les universitaires et les organisations de la société civile doivent y être activement associés. Manquer, une nouvelle fois, ce rendez-vous démocratique serait un acte similaire à celui de fermer les yeux sur le dérèglement climatique.

Proposition d'initiative...

Loi de programmation militaire

Une nouvelle Loi de programmation militaire (LPM) va être votée en 2023, pour mettre en œuvre des projets industriels militaires dont les échéances de production et d'utilisation courent sur des décennies. Les systèmes d'armes des composantes nucléaires (principalement les sous-marins) ont des durées de production et de vie plus ou moins équivalente entre 40 et 50 années ; et le processus de démantèlement court sur une durée minima égal, sans compter la gestion des déchets nucléaires qui s'étale sur une durée indéterminée.

M./M^{me} le/la députée, M./M^{me} le/la sénateur-trice demande au ministre des Armées et au ministre de l'Économie et des finances de bien vouloir, dans le cadre de la nouvelle Loi de programmation militaire prendre en compte la particularité de ces systèmes d'armes et donc présenter lors des discussions de cette LPM et vote de ses crédits des éléments comptables nous permettant de connaître le coût global de l'ensemble des étapes de vie (conception, production, utilisation, démantèlement, gestion des déchets) de ces systèmes ?

NOUS SUIVRE SUR TWITTER :



@obsarm
@ICAN_France



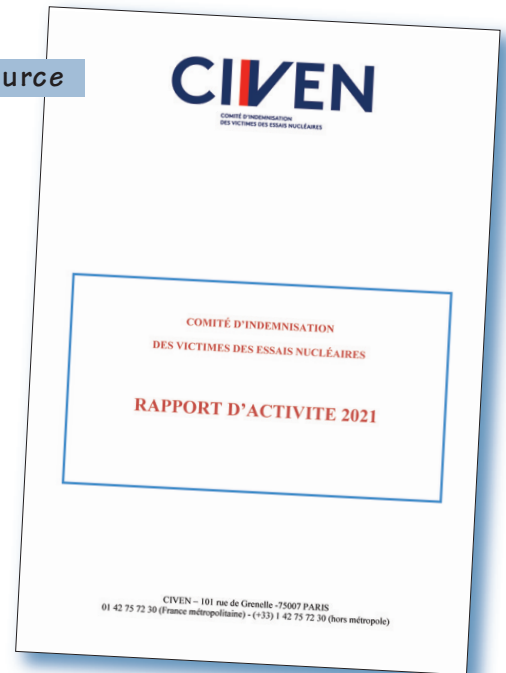
ICAN France, est le relais national de la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette campagne,

lancée en 2007, regroupe 600 organisations non gouvernementales partenaires dans 103 pays. Elle vise à mobiliser les citoyens pour faire pression sur leur gouvernement afin qu'il adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entré en vigueur le 22 janvier 2021. ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action de mobilisation des opinions publiques sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et la promotion d'un outil juridique contraignant auprès des États : le Traité d'interdiction des armes nucléaires adopté à l'ONU par 122 pays le 7 juillet 2017.

PLUS D'INFORMATION SUR ICAN FRANCE : www.icanfrance.org

CONTACT : Jean-Marie Collin, expert, co-porte-parole,
jeanmarie@icanfrance.org • 06 37 94 62 41

Ressource

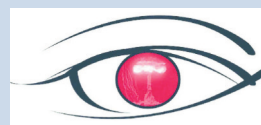


Ce 8^e rapport annuel publié par le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires (CIVEN) est un outil indispensable pour suivre l'évolution de la prise en charge des victimes des essais nucléaires menés par la France en Polynésie et au Sahara. Parmi les données à retenir : sur les 199 dossiers examinés par le CIVEN en 2021, seulement 99 personnes ont été reconnues comme victimes, soit 46 %. Depuis le début de la loi Morin (entrée en vigueur le 5 janvier 2010), c'est un total de 723 victimes (ou ayant droit) qui ont été indemnisées sur les 1954 demandes déposées auprès du CIVEN. Les personnes qui ont reçu une proposition d'indemnisation se répartissent entre 453 en métropole, 157 résidant en Polynésie et... 1 seule résidant en Algérie. Cela souligne toutes les limites actuelles du processus d'indemnisation et des améliorations à y apporter pour que Justice et Vérité soient rendues aux victimes.

Rapport d'activité 2021, CIVEN, juillet 2022 • 100 pages

Disponible sur :

<https://www.gouvernement.fr/rapports-d-activite>



L'Observatoire des armements est un centre indépendant d'expertise et de documentation, ouvert au public, créé en 1984. Les activités de recherche

de l'Observatoire des armements sont centrées plus particulièrement sur deux axes : les transferts et l'industrie d'armement ; les armes nucléaires et leurs conséquences. Pour faire connaître son activité et ses travaux de recherche, l'Observatoire publie une lettre d'information, *Damoclès*, ainsi que des études et des ouvrages comme *Exigez ! Un désarmement nucléaire total*, avec Stéphane Hessel et Albert Jacquard ou *Résister à la militarisation : le Garm, Lyon, 1967-1984*. Au fil des années, l'Observatoire des armements est devenu un interlocuteur incontournable et un centre ressource pour les médias, les responsables politiques, les chercheurs, la société civile, tant français qu'étrangers.

PLUS D'INFORMATION SUR L'OBSERVATOIRE : www.obsarm.org

CONTACT : Patrice Bouveret, directeur,
patricebouveret@obsarm.info • 06 30 55 07 09